

COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Délégués présents ou suppléés : F. MONTREYNAUD, A. BLANDIN, J. MICHAUT, J. BOCQUET, P. GENDRAUD, E. BOILEAU, J.L. DROIN, A. DUPRE, D. CHARLOT, C. LERMAN, S. AUFRERE, J.P. ROUSSEAU, C. ROYER, C. COLAS, J. JOUBLIN, G. ARNOUITS, E. NAULOT, H. COMOY, E. MAUFROY, G. MARION, M. SCHALLER, C. BERTHOLLET, F. DOLOZILEK, I. ESSEIVA, M. MOCQUOT, R. DEGRYSE, Y. DEPOUHON, J.D. FRANCK, J.M. FROMONOT

Délégués absents ayant donné procuration : M.J. VAILLANT (pouvoir donné à E. BOILEAU), J.J. CARRE (pouvoir donné à C. ROYER), P.G. QUIRIN (pouvoir donné à J. JOUBLIN).

Délégués excusés : J. COUDY, O. FARAMA R. DEPUYDT, A. DROIN, M. PAUTRE, P. MERLE, T. VERRIER, B. PARTONNAUD.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 18 OCTOBRE 2018

Le compte-rendu du 18 octobre est approuvé à l'unanimité.

1°) RESSOURCES HUMAINES

- CREATION DE POSTE CHARGE DE DIRECTION ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Rapporteur : Patrick Gendraud

Patrick Gendraud explique que l'agent en charge de la direction de l'école de musique et de danse partage son temps de travail entre les fonctions de direction (12h) et l'enseignement de sa discipline (8h).

L'agent a émis le souhait de mettre fin à ses fonctions de direction et a indiqué faire l'objet d'un recrutement par le conservatoire d'Auxerre à compter du 1^{er} mars pour compléter le temps de direction abandonné à la 3CVT. Aussi, le temps de travail du poste occupé par l'agent sera réduit en conséquence.

Afin de pourvoir à son remplacement sur les fonctions de direction, il convient d'ouvrir un poste supplémentaire à raison de 12h hebdomadaires sur le cadre d'emploi des Assistant d'Enseignements Artistiques.

Les membres du bureau autorisent l'ouverture de ce poste à l'unanimité.

- TABLEAU DES EFFECTIFS 2019

Rapporteur : Patrick Gendraud

Patrick Gendraud porte à la connaissance des membres du Bureau Communautaire la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2019 qui sera annexé aux documents budgétaires votés en avril prochain.

Date entrée	Désignation de l'emploi	Rémunération	Nb ETP
AUXILIAIRES REGIME GENERAL			
05/09/2018	ANIMATRICE ALSH	9,23/35,00	0,26
01/01/2017	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	AGENT D'ACCUEIL	20,00/35,00	0,57
19/10/2017	CHAUFFEUR BOM	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	DIRECTRICE ALSH	35,00/35,00	1,00
02/01/2018	ADJOINT TECHNIQUE	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	DIRECTRICE DE CRECHE	35,00/35,00	1,00
09/07/2018	AGENT TECHNIQUE	35,00/35,00	1,00
18/09/2017	ASSISTANTE DE DIRECTION	35,00/35,00	1,00
05/09/2018	ANIMATRICE ALSH	9,00/35,00	0,26
05/09/2018	ANIMATRICE ALSH	9,23/35,00	0,26
13/02/2017	Responsable du Pôle Environnement	35,00/35,00	1,00
06/09/2017	ANIMATRICE ALSH	9,00/35,00	0,26
01/01/2017	ANIMATRICE	15,40/35,00	0,44
12/02/2018	ANIMATRICE ALSH	9,00/35,00	0,26
01/01/2017	AUXILIAIRE PUERICULTURE	35,00/35,00	1,00
17/12/2018	Agent d'exploitation assainissement	35,00/35,00	1,00
09/07/2018	ADJOINT TECHNIQUE	15,84/35,00	0,45
05/09/2018	ANIMATRICE ALSH	9,23/35,00	0,26
04/10/2017	Adjoint d'animation	4,00/35,00	0,11
01/01/2017	ADJOINT TECHNIQUE	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	EDUCATRICE	35,00/35,00	1,00
12/09/2018	ANIMATEUR ALSH	9,00/35,00	0,26
01/01/2018	CHAUFFEUR	35,00/35,00	1,00
AUXILIAIRES REGIME GENERAL			
01/01/2017	ADJOINT TECHNIQUE	17,50/35,00	0,50

01/01/2017	AGENT D'ACCUEIL	31,50/35,00	0,90
01/01/2017	AGENT D'ACCUEIL	31,50/35,00	0,90
01/01/2017	AUXILIAIRE PUERICULTURE	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	ANIMATEUR ALSH	19,78/35,00	0,57
09/04/2018	CHEF DU SERVICE GESTION DECHETS	35,00/35,00	1,00
02/05/2018	REFERENT DE SECTEUR ASSAINISSEMENT	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	ANIMATRICE ALSH	8,15/35,00	0,23
13/03/2018	EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS	35,00/35,00	1,00
06/09/2017	ANIMATEUR ALSH	15,40/35,00	0,44
01/01/2017	ADJOINT TECHNIQUE	30,00/35,00	0,86
			24,79

DIVERS

01/01/2017	INGENIEUR	35,00/35,00	1,00
			1,00

STAGIAIRES C.N.R.A.C.L.

01/01/2017	Animatrice RAM	35,00/35,00	1,00
07/07/2017	CHAUFFEUR	35,00/35,00	1,00
17/05/2017	ADJOINT TECHNIQUE	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	Adjoint technique	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	Responsable Pôle Politiques Educatives	35,00/35,00	1,00
			5,00

TITULAIRES C.N.R.A.C.L.

01/01/2017	ADJOINT TECHNIQUE	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	Comptable	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	ADJOINT TECHNIQUE	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	ADJOINT ADMINISTRATIF	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	Chargé de Direction Ecole de Musique	20,00/20,00	1,00
01/01/2017	ADJOINT TECHNIQUE	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	ADJOINT TECHNIQUE	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	ADJOINT TECHNIQUE	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	ADJOINT TECHNIQUE	35,00/35,00	1,00

TITULAIRES C.N.R.A.C.L.

01/01/2017	AGENT DE MAITRISE	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	ADJOINT TECHNIQUE	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	Animatrice RAM	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	ADJOINT TECHNIQUE	35,00/35,00	1,00

01/01/2017	ADJOINT TECHNIQUE	30,00/35,00	0,86
01/01/2017	DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	ADJOINT TECHNIQUE	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	Gestionnaire paye et carrière	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	Comptable	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	ADJOINT TECHNIQUE	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	ADJOINT TECHNIQUE	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT	9,00/20,00	0,45
01/01/2017	ADJOINT TECHNIQUE	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	DIRECTRICE ALSH	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	ADJOINT TECHNIQUE	30,00/35,00	0,86
01/01/2017	AUXILIAIRE PUERICULTURE	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	ADJOINT TECHNIQUE	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	ADJOINT TECHNIQUE	35,00/35,00	1,00
01/01/2017	AGENT DE MAITRISE	35,00/35,00	1,00

29,17

TITULAIRES REGIME GENERAL

01/01/2017	ADJOINT TECHNIQUE	15,00/35,00	0,43
------------	-------------------	-------------	------

0,43

Soit un total de **60,39 ETP** (contre 57,5 ETP au 1^{er} janvier 2018).

Les postes supplémentaires :

- 1 ETP au service assainissement
- 1 ETP au service travaux (poste non occupé depuis 2017)
- 0,45 ETP au service ménages de l'ALSH de Chablis
- 0,26 ETP à l'encadrement du centre de loisirs de Chablis en raison d'une hausse d'activité
- 0,23 EPT à l'encadrement du centre de loisirs de Chablis en raison d'une hausse d'activité

- AVENANT AUX CONTRATS DES AGENTS D'ACCUEIL MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Rapporteur : Patrick Gendraud

Patrick Gendraud indique que les agents d'accueil des Maisons de Services au Public sont des agents contractuels depuis 2007. Depuis cette date, hormis le régime indemnitaire, ces agents n'ont pas bénéficié de revalorisation salariale.

Il est dès lors proposé aux membres du Bureau une revalorisation d'environ 100 € nets (120 € bruts) pour deux agents sous la forme suivante :

- d'une part, augmentation du régime indemnitaire attribué pour 2019 : + 45 € bruts,
- et d'autre part, avenant au contrat pour revalorisation du traitement de base : passage de l'indice majoré actuel 325 à l'indice majoré 343 soit une hausse de 75 € bruts.

Les membres du bureau adoptent ces propositions à l'unanimité.

- INFORMATION SUR LES RESULTATS DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Rapporteur : *Patrick Gendraud*

Patrick Gendraud rappelle que les élections des représentants du personnel se sont déroulées le 6 décembre dernier et ont abouti à l'élection des agents suivants :

Titulaires :

- Sylvie BAUDHUIN – Comptable
- Emma CORDIN – Directrice crèche Vermenton
- Isabelle ACIER – Agent technique polyvalent

Suppléants :

- Jean-Michel COSTAL – Chargé de Direction de l'école de musique et de danse
- Thierry RAGNET – Agent technique au service travaux
- Julie ISMAEL – Animatrice Relais Assistants Maternels.

2*) EXTRASCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

- PROLONGATION DU CONTRAT PRET A PARTIR

Rapporteur : *Hélène Comoy*

Hélène Comoy propose aux membres du Bureau une prolongation d'un an de la convention de prestation de service de transport vers les centres de loisirs de Chablis et Pontigny les mercredis et vacances scolaires.

Charles Berthollet s'étonne que cette durée soit celle de l'année civile.

Hélène Comoy répond qu'une dénonciation avec préavis est possible.

Les membres du bureau adoptent cette proposition à l'unanimité.

- INFORMATION RELATIVE A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EXTRASCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Rapporteur : *Hélène Comoy*

Hélène Comoy indique qu'à la suite de la décision du conseil communautaire du 13 décembre, les membres du bureau sont informés de la signature du contrat avec l'association les Filous Futés pour un montant de contribution financière de 252 000 €.

3°) TELEPHONIE

- CONSEIL DEPARTEMENTAL – GROUPEMENT DE COMMANDE PRESTATION DE MAINTENANCE DES PYLONES DE TELEPHONIE

Rapporteur : *Colette Lerman*

Colette Lerman expose que le Département de l'Yonne et les EPCI sont propriétaires des pylônes de téléphonie mobile construits dans le cadre de l'opération de couverture des zones blanches. Ces équipements nécessitent une maintenance continue.

Le Département s'est porté candidat à la démarche de mutualisation de cette opération de maintenance et envisage le lancement d'un marché sous la procédure d'un accord cadre à bons de commandes assorti d'une convention de groupement de commandes avec les EPCI.

Les intercommunalités sont donc invitées à se positionner sur leur volonté d'adhérer à ce groupement de commande.

Les membres du bureau optent pour l'adhésion à ce groupement de commande.

- AVENANT A LA CONVENTION DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONCEPTION, LA REALISATION ET L'EXPLOITATION D'UN POINT HAUT HERTZIEN SUR MALIGNY

Rapporteur : *Colette Lerman*

Colette Lerman rappelle que, depuis 2011, la Communauté de Communes du Serein a signé une convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'un relais hertzien sur un terrain de la commune de Maligny et exploité par la société Net Bourgogne.

Par délibération du 13 novembre 2015, il a été acté de substituer le Conseil Régional de Bourgogne à la société Net Bourgogne sur l'ensemble des conventions d'occupation régissant les points hauts utilisés par le réseau régional hertzien, anciennement dénommé WiMax.

Le présent avenant, soumis à l'accord du Bureau Communautaire, a pour objet de proroger de six mois la durée de la convention, délai nécessaire à la collecte des données techniques sur les équipements décrits dans les prochaines conventions d'occupation.

La signature de cet avenant est autorisée à l'unanimité.

4*) ENVIRONNEMENT

- TERRAINS ZONE D'ACTIVITE DE MALIGNY : DECHETTERIE ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : *Dominique Charlot*

Dominique Charlot indique que, lors de la séance du 13 décembre, le conseil communautaire a délibéré pour faire l'acquisition auprès de la commune de Maligny d'une parcelle permettant l'installation d'une entreprise et l'extension d'une autre.

Il a également été abordé la cession d'une autre parcelle pour étendre la déchetterie de Maligny. Cette décision n'a pas fait l'objet d'une délibération afin de porter à la connaissance des membres du bureau l'ensemble des terrains disponibles et leur possible affectation.

Un plan de la zone a été joint aux notes.

Un premier terrain peut effectivement servir à une extension de la déchetterie.

Il est rappelé qu'une étude est actuellement en cours concernant dans un premier temps la mise aux normes des déchetteries de Chablis et de Vermenton.

Lorsque les études s'étendront aux déchetteries de Mailly-la-Ville et de Maligny, l'assemblée délibérante sera amenée à se prononcer.

Un second terrain, jouxtant la station d'épuration, pourrait accueillir la construction d'un second bassin d'infiltration, objet des études en cours. Ce bassin, selon sa profondeur, pourrait empiéter sur l'extension de la zone d'activité. L'assemblée délibérante se prononcera très prochainement également.

- ATTRIBUTION MARCHE DE CONSTRUCTION DE LA STEP DE COURGIS

Rapporteur : *Raymond Degryse*

Raymond Degryse rappelle que la présente consultation concerne des travaux d'amélioration du système de traitement des eaux usées et du fonctionnement du réseau de collecte de la commune.

Le marché est décomposé en deux lots :

- Lot 1 : Travaux de curage, traitement et évacuation des boues polluées de la lagune, préalablement aux travaux la STEP
- Lot 2 : Construction d'une station d'épuration de 320 Equivalent-Habitants, de type filtres plantés de roseaux à écoulement vertical, puis d'une zone d'infiltration *in situ* des effluents traités à partir de bassins de lagunage existants réhabilités.

Pour le lot 1, deux offres :

- VALTERRA avec une offre de base et 4 variantes pour 123 120,34 € HT (avec une moins-value contractuelle de – 29 988 € HT si l'analyse des boues ne comportent pas de pollution).
- EXTRACT ECOTERRRES avec une offre à 158 941,00 € HT.

Pour le lot 2, trois offres :

- COLAS pour 365 000 € HT

- ERSE pour 356 000 € HT
- SYNTEA / ROUGEOT pour 440 098,88 € HT.

Plan de financement :

Dépenses	HT	Recettes	HT
ATD	6 346,66€	AESN ATD	2 477,00€
Maitrise d'œuvre	40 745,00€	AESN Moe (aide non connue)	
Lot 1	123 120,34€	AESN Lot 1	0,00€
Lot 2	356 000,00€	AESN lot 2 (40%)	142 400,00€
		DETR	130 559,00€
Total HT	526 212,00€	Total HT	275 436,00€
		Fctva (lot 1 non éligible)	73 442,00€
		Emprunt – Besoin de financement	211 376,40€
		Emprunt taux 0 AESN (20% sur 20 ans)	71 200,00€
Total TTC	631 454,40€	Total TTC	631 454,40€

Emprunt AESN sur 20 ans : Annuité annuelle de capital : 3 560 €

Emprunt classique de 210 000 € sur 20 ans à 2 % : Annuité annuelle de capital : 10 500 € /
Intérêts des emprunts par an : 4 200 €

Il est proposé aux membres du bureau de sursoir à l'attribution des marchés afin d'affiner le financement de ce projet et l'impact sur le prix du m3 assaini dont les marges de manœuvre à la hausse sont peu importantes (actuellement 20 € d'abonnement et 2 €/m3).

Les membres du bureau acceptent ce sursis à l'unanimité.

- [ATTRIBUTION SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT CHABLIS](#)

Rapporteur : Raymond Degryse

Raymond Degryse indique que l'analyse du marché et des quatre offres reçues n'étant pas finalisées, ce point est reporté à la séance du conseil communautaire.

5*) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Prochaines réunions communautaires :

- Conseil Communautaire : mercredi 13 février à 18h30
- Conseil Communautaire : jeudi 21 mars à 18h30
- Conseil Communautaire : lundi 15 avril à 18h30

Jean-Dominique Franck indique que le contrat de DSP signé avec People and Baby se passe bien, que les parents ont été rencontrés et que le personnel a été transféré dans de bonnes conditions.

Jean-Luc Droin demande l'état d'avancement du projet d'acquisition des défibrillateurs.

Charles Berthollet réitère sa proposition d'un ramassage en tri sélectif.
Jean Michaut indique que la commission « déchets » tient une réunion le 15 février.

Maurice Mocquot s'interroge sur la non prise en compte de la NBI dans la convention de mise à disposition de l'agent pour la STEP.

Eric Naulot demande qui paye la mise à disposition de la salle des fêtes pour les concerts.